

Réf: Dossier N° 144670

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ASSOCIATION DES JEUNES TRANSPORTEURS  
D'ANOUMABA » en abrégé « AJTA »

Siège social Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE  
AVENUE 27, Lot 27, Ilot 232

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 septembre 2022 ,  
et enregistrés au CEPICI le 21 septembre 2022, il a été constitué une  
SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ASSOCIATION DES JEUNES  
TRANSPORTEURS D'ANOUMABA » en abrégé « AJTA »

Objet : - TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES  
- COMMERCE GENERAL  
- DIVERSES PRESTATIONS DE SERVICES  
- TOUT TYPES DE SERVICES AYANT UN LIEN DIRECT  
ET INDIRECT AVEC L'OBJET SOCIAL.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales  
de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,  
numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et  
entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE  
AVENUE 27, Lot 27, Ilot 232

Dirigeant(s) : M TANKO HAMIDOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-08808 du 28/09/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°44096/GTCA/RC/2022 du 28/09/2022

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

